

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-24-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

N° 24/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

**Objet de la délibération :**

Espace Ludique et  
Touristique : Autorisation de  
Programme – Crédit de  
Paiement

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

**Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

**Absent(e)s** Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergey André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération N°41/19 du 10/04/2019 portant le montant de l'Autorisation de Programme de construction de Nautiloue à 13 341 641.11€ TTC et le montant du Crédit de Paiement 2019 à 51 883.95€ TTC.

- Considérant l'absence d'écriture en 2019,

il convient de reconduire en 2020 l'autorisation de programme de 13 341 641.11€ TTC et le crédit de paiement 2019 de 51 883.95€ TTC pour solder l'opération.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Approuve la reconduction de l'autorisation de programme d'un montant de 13 341 641.11 € TTC
2. Vote pour solder l'opération "Espace Ludique et Touristique" le crédit de paiement 2020 d'un montant de 51 883.95 € TTC

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Pour Extrait conforme,

Communes Jean-Claude GRENIER  
Président

7, rue de  
252... ANS